REGLEMENT DES TRAILS DE LA VVX 2024 – Vendredi 10 mai

GÉNÉRALITES

L'événement Volvic Volcanic Experience (VVX) qui se déroulera les 08, 09, 10, et 11 mai 2024 est organisé par l'association Volvic Volcanic, dont le siège est situé 5 Rue des Sources – Le Goulet, 63530 Volvic. La partie course à pied de l'événement répond à la réglementation des courses hors stade.

LIEU

L'organisation (accueil, départs, arrivées, podium, village animations) se situe sur le site de la source Volvic (à proximité de l'Espace d'Information Volvic Originie), Rue des Sources – Le Goulet 63530 Volvic. Aucun emplacement de stationnement de véhicules n'est cependant disponible surplace. Des emplacements prévus à cet effet seront disponibles, notamment au niveau du complexe sportif (Gymnase Champleboux) situé avenue de la Liberté, 63530 Volvic, ainsi que sur les autres sites prévus par la municipalité de Volvic (rue du Chancelas, Z.A. de Champloup, parking du centre historique, parking du stade, parking du Dojo…). L'accès au site d'organisation se fera à pied ou grâce à un service gratuit de navettes.

INSCRIPTION, DATE LIMITE ET DOCUMENTS A FOURNIR

Pour toutes les courses, l'inscription doit se faire avant le 23 avril 2024 en utilisant le lien depuis notre site http://www.volvic-vvx.com/ ou sur www.sportips.fr dans la limite des places disponibles. Aucune inscription sur place n'est prévue sauf pour la VVX Kids Trail, dans la limite des places disponibles.

• Le paiement de l'inscription devra se faire uniquement par CB avant le 23 avril 2024 et doit être complète. Au-delà de cette date, si les pièces justificatives n'ont pas été envoyées dans les temps **l'inscription sera annulée et non remboursée**.

• Les documents à fournir (licences ou certificat médical) sont à télécharger sur votre fiche personnelle avant le 23 avril 2024. Il ne sera accepté ni paiement sur place, ni document au retrait des dossards.
Le dossier d'inscription devra être complet, payé et documenté au plus tard à la date du 23 avril 2024. Dans le cas contraire, **l'inscription sera supprimée et non remboursée**.

Document justificatif : conformément à l'article II-A-4 de la règlementation des manifestations hors-stade et en référence à l'article L231-2-1 du code du sport, la participation à notre compétition est conditionnée à la présentation :

• d'une licence Athlé Compétition, Athlé Running, ou d'un titre de participation Pass Running délivrés par la FFA en cours de validité à la date de notre manifestation ;

• ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de notre manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaitre par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme **en compétition** ou de la course à pied ou du sport **en compétition** ;

• ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport **en compétition**, ou de la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**, datant de moins d'un an (à la date de la manifestation)** ou de sa copie.
Les documents (certificat médical, licence, etc.) seront à envoyer sous format numérique à support@sportips.fr et à joindre dans votre dossier.

SECURITE ET CONSIGNES A RESPECTER

Tous les participants coureurs de la VVX s'engagent à parcourir la distance et l'itinéraire prévus dans le meilleur esprit sportif. Ils s'engagent à respecter les règles du code de la route. Des bénévoles seront placés aux endroits qui nécessitent une vigilance et les concurrents devront obtempérer à tous leurs ordres et consignes notamment pour la traversée de voies ouvertes à la circulation. L'organisateur ne saura être recherché ou inquiété en cas de non-respect de l'ensemble de ces consignes.

Une surveillance médicale est assurée par des médecins et une association de secouristes avec plusieurs postes de secours aux points stratégiques précisés par affichage sur le village de la course. Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions. En cas de problèmes sur les parcours, chaque participant se doit de le signaler. L'organisation ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de défaillance physique ou psychique.

Les participants s'engagent à respecter les décisions que pourraient prendre les organisateurs dans une situation d'urgence ou pour des modalités relatives à l'organisation de la manifestation. En cas de mauvaises conditions météorologiques (pluie, brouillard...), épidémie ou pour toute autre raison majeure, les organisateurs se réservent le droit de modifier les circuits ou d'annuler les courses ou randonnées, même au dernier moment.

Afin de protéger au mieux la santé des concurrents, de leur entourage, des bénévoles et du public, l'organisateur respectera scrupuleusement toutes les injonctions et consignes imposées par l'autorité administrative concernant la crise sanitaire causée par le virus COVID 19 si des préconisations en ce sens s'imposent au moment des courses. Ces mesures sont aujourd'hui précisées dans le « Guide de recommandations sanitaires pour l'organisation des courses et la lutte contre la propagation du virus COVID 19 » édicté par la Fédération Française d'Athlétisme le 21 juillet 2020. Il conviendra de se référer à ce document. Il est précisé que les mesures de protection concernées peuvent entraîner des modifications importantes dans l'organisation des manifestations, dans le tracé et l'horaire des courses et des randonnées, dans le nombre des participants, dans les procédures à respecter et aller jusqu'à leur annulation pure et simple. Chaque participant s'engage à respecter ces mesures administratives présentes et celles qui viendraient à être prises ultérieurement sans aucune réserve. Aucun remboursement ne pourra être demandé à l'organisateur de ce fait.

Il est strictement interdit d'abandonner ses déchets (tubes contenant des gels, papiers, détritus organiques, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles sont à disposition sur chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées. Les commissaires de course effectuent des contrôles volants sur les parcours.

Tous les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant de pouvoir les jeter dans les poubelles mises à disposition sur les postes de ravitaillement. L'organisation incite les coureurs à se munir d'une pochette déchets pour transporter leurs déchets jusqu'au prochain ravitaillement. Elles doivent notamment servir pour collecter les papiers utilisés lors d'un besoin urgent aux abords des sentiers (ramassage obligatoire). Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sansles couper pour ne pas provoquer une érosion dommageable du site.
Certains passages des parcours proposés empruntent des chemins privés, qui ne sont accessibles que le jour de la manifestation. A ce titre, l'enregistrement des parcours par quelque moyen que ce soit, à des fins autres que strictement personnelles, est interdit. Par conséquent, la divulgation de ces traces sur internet et les réseaux sociaux ou ailleurs est à proscrire.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol et détérioration de matériel.

Tous les coureurs devront être munis du matériel détaillé dans la partie « Équipement ».

L'organisation se réserve le droit d'instaurer des délais de passage (barrières horaires), de modifier certaines portions ou la totalité des épreuves si les conditions météorologiques sont de nature à mettre en péril la santé ou la sécurité des participants, et d'arrêter, sur avis médical, tout coureur présentant des signes de défaillance physique.
Les barrières horaires de notre présent règlement sont susceptibles de changer en cas de modification partielle du parcours ; décidée par une quelconque autorité administrative au moment de la validation de nos parcours. Ainsi, il est important de se reporter sur le règlement quelques jours avant les courses pour connaître les horaires définitifs de ces barrières.

Tous les coureurs s'engagent sur l'honneur à ne pas anticiper le départ, à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée et à respecter le règlement de course.

DOSSARDS
Le retrait des dossards pour les trails et randonnées a lieu sur le **site du Goulet**, dans **l'ancienne usine Volvic (5 rue des Sources)**. Les jours et horaires sont les suivants :

Jeudi 09 mai 2024 de 11h à 19h ;
Vendredi 10 mai 2024 de 2h à 4h45 et de 7h00 à 9h45

TRANSFERTS :
Les dossards pourront être transférés pour les DUOS du 110 km avec présentation d'un certificat médical de contre-indication :
- avant le 05 mai 2024, directement sur la fiche coureur (hébergée sur la plateforme de Sportips) ; dans l'option « Transfert ».
- jusqu'au jour J. ; sur place, auprès de la permanence Sportips ; sur présentation de la copie d'identité du coureur qui rétrocède son dossard et d'une copie de son certificat de contre-indication + le certificat médical en cours de validité du nouveau coureur.

Les dossards pourront être transféré pour les SOLOS qu'une seule fois, jusqu'à J-5 maximum de l'événement – soit le 5 mai 2024 ; directement dans la fiche inscription coureur (hébergée sur la plateforme de Sportips).
Au-delà, aucun transfert d'inscription n'est possible, quel que soit le motif invoqué. Les coureurs qui rétrocèdent leur dossard seront reconnus responsables en cas d'accident survenu ou provoqué par le remplaçant durant l'épreuve.

CHANGEMENTS :
Les changements de parcours sont possibles jusqu'à J-5 – soit le 05 avril 2024, de l'événement vers une distance incomplète ; directement dans la fiche inscription coureur (hébergée sur la plateforme Sportips) ; dans la limite de places disponibles.

Néanmoins :
→ Si le transfert se fait vers une distance inférieure, il n'est pas possible de se faire rembourser la différence. La différence peut – en revanche - être utilisée pour réserver des options au moment de la modification (par exemple, un repas après-course) ; sinon, elle sera perdue.
→ Si le transfert se fait vers une distance supérieure, le participant devra régler la différence.

AJOUT D'OPTIONS
Les coureurs peuvent réserver un repas ou une activité jusqu'à minuit du jour proposé.

Chaque dossard est remis individuellement à chaque coureur sur présentation :

- d'une pièce d'identité avec photo,
- de votre sac de course et tout le matériel obligatoire (82km, 111km, 230km).

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe.

RAVITAILLEMENTS

L'organisation assure la présence de ravitaillement solides (selon disponibilité chez le fournisseur et selon heure de passage : fromage, charcuterie, pâte de fruits, pain d'épices, fruits, quatre quart, mélange de fruits secs, biscuits apéritifs salés…) et liquides (selon disponibilité chez le fournisseur et selon heure de passage : boisson sucrée, eau minérale, eau gazeuse ou dans certains cas : café / soupe / eau chaude) tout au long du parcours. Lespostes de ravitaillement sont approvisionnés en boissons et nourriture à consommer sur place. L'organisation fournit de l'eau plate pour le remplissage des poches à eau. Veillez à bien vous munir de vos gobelets individuels qui sont **obligatoires**. Le coureur doit veiller à disposer, au départ de chaque poste de ravitaillement, de la quantité de boisson et d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant.

EQUIPEMENT

Matériel obligatoire pour les trails selon la réglementation FFA Hors Stade pour le 82km & 111km :

- Une frontale avec pile de rechange pour les coureurs de l'Expérience Trail Chaîne des Puys-Faille de Limagne (111km) et l'Expérience Trail Terra Volcana (82km), en solo et duo (pour les premiers relayeurs),
- Un produit énergétique solide ou liquide (barre ou gel énergétique),
- Un sifflet,
- Le dossard propre à chaque coureur porté de façon visible et dans son intégralité,
- La puce informatique propre à chaque dossard et chaque coureur,
- Une réserve en eau au minimum de 0,5 litre,
- Une couverture de survie pour se protéger soi-même ou un autre concurrent en cas de blessure,
- Un téléphone portable chargé pour le 82 km et le 111 km,
- Eco-tasse sur les ravitaillements, aucun gobelet ne sera fourni.

Un matériel obligatoire complémentaire peut être exigé par le directeur de course en fonction des prévisions météorologiques ou pour tous autres paramètres extérieurs.
Celui-ci sera :

- Une veste de pluie, coupe-vent imperméable à manches longues
- Un collant long ou bien un collant corsaire (jusqu'au genou) + chaussettes longues
- Une casquette ou bonnet ou tour de cou pour se couvrir la tête

La liste du matériel complémentaire obligatoire sera précisée la veille, au soir, des départs dans l'espace d'accueil et sur les pages dédiées des réseaux sociaux.
Pour être autorisé à prendre le départ, chaque concurrent s'engage à posséder et à porter ce matériel de sécurité obligatoire et à le présenter dans son intégralité lors du retrait de dossard. Des contrôles seront effectués sur la ligne de départ et sur le parcours et de façon aléatoire à l'arrivée.

Conseils :

- Consultez la météo les jours précédents la course et adaptez votre équipement aux conditions prévues ;
- Relayeurs : prévoyez des vêtements chauds pour l'attente - respectez toujours les consignes de l'organisation ;
- Le passage à chaque point intermédiaire est obligatoire.

ACCOMPAGNANTS :

Toute aide des accompagnants ou spectateurs **décisive** à la course est interdite et mènera à la disqualification du participant (comme délester du matériel obligatoire, se voir porter temporairement son sac par un tier ou utiliser un quelconque moyen de transport durant la course).

En dehors de ces aides **décisives** proscrites par l'organisation, il reste toutefois possible d'être assisté pour changer un vêtement ou se ravitailler avec ses propres aliments **mais uniquement** aux abords (soit 50 mètres en amont ou 50 mètres en aval de ces zones) car les spectateurs **ne peuvent pas se rendre au sein des ravitaillements.**
Pour les spectateurs accompagnés de leurs chiens ; ces-derniers doivent être tenus en laisse pour la sécurité des participants et interdits dans les zones de ravitaillements.

CHRONOMÉTRAGE DES TRAILS, POINTS DE CONTRÔLE ET BARRIERES HORAIRES

Le chronométrage des trails sera assuré par un dispositif électronique fourni par SPORTIPS.
Chaque concurrent doit installer son dossard et la puce électronique, fournis par l'organisation comme indiqué dans la rubrique « dossards » sans y apporter de modification.

Des contrôles électroniques seront installés sur le parcours. Les concurrents qui ne seront pas enregistrés à ces points de contrôle seront automatiquement disqualifiés.

BARRIÈRES HORAIRES :
Des barrières horaires sont calculées pour permettre aux participants de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé, tout en effectuant d'éventuels arrêts (ravitaillement...). Ces barrières horaires ne s'appliquent que pour le 82km et le 110km.

Expérience Trail Chaîne des Puys-Faille de Limagne (111 km) et Expérience Trail Terra Volcana (82 km) :
Les barrières horaires sont les suivantes :

► **- 1ère barrière du 111 km et du 82 km : à 9h30 au sommet du Puy de Dôme (au km29) pour le 111 km et à 11h30 pour le 82 km (au km27).**

► **-2ème barrière du 111 km : à 15h00 sur la route d'accès au Puy de Dôme, au niveau de la barrière automatique du chemin des Gouris (au ravitaillement et au départ du 2ème relayeur pour les relais duo ; km 62).** Accès au ravitaillement à pied depuis le parking du Panoramique des Dômes (en direction du Puy de Dôme).

► **-3ème barrière du 111 km / 2ème barrière du 82 km : à 19h30 au ravitaillement situé en bordure du passage à niveau PN339 (libellé IF – Sud Lambertèche – CHARBONNIÈRES LES VARENNES) (au km 88) pour le 111 km et à 19h30 (au km 59) pour le 82 km.**

► **- 4ème barrière du 111 km/ 3ème barrière du 82 km: à 21h00 au ravitaillement du Manoir de Veygoux (au km 98)pour le 111 km et à 21h00 (au km 69) pour le 82 km.**

Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, les coureurs doivent repartir du poste de contrôle avant

l'heure limite fixée. L'organisation se réserve le droit de mettre hors course tout concurrent qui ne serait manifestement pas en mesure de terminer l'épreuve. Les personnes mises hors course seront rapatriées par les équipes bénévoles jusqu'au village de l'événement.

Tout coureur mis hors course ne pourra pas poursuivre son parcours.

Tout abandon doit être signalé à l'organisation et ne pourra se faire (sauf raison médicale évidente) qu'aux postes de contrôle.

Pour les courses en relais de l'Ultra Trail Expérience Chaîne des Puys-Faille de Limagne, tous les relayeurs doivent être repartis au moment de la barrière horaire. Si toutefois le relayeur attendu n'était pas encore arrivé, il peut terminer son relais. L'équipe sera alors automatiquement classée après les équipes ayant respecté toutes les barrières horaires.

NOTE : Les barrières horaires de notre présent règlement sont susceptibles de changer en cas de modification partielle du parcours ; décidée par une quelconque autorité administrative au moment de la validation de nos parcours. Ainsi, il est important de se reporter sur le règlement quelques jours avant les courses pour connaître les horaires définitifs de ces barrières.

Détails des trails en relais (sous réserve de modifications) :

Les relayeurs devront se rendre sur les zones de relais par leurs propres moyens. Aucun service de transport ne sera mis en place par l'organisation pour conduire les relayeurs sur les zones de relais.

Détail expérience Chaîne des Puys relais DUO :

- ***1er Relai : du départ du parc des Sources (Volvic) jusqu'au ravitaillement*** **route d'accès au Puy de Dôme, au niveau de la barrière automatique (« gare de péage – chemin des Gouris ») *, soit 62km/2200D+***

- ***2ème Relai : du ravitaillement*** **route d'accès au Puy de Dôme, au niveau de la barrière automatique ((« gare de péage – chemin des Gouris ») *jusqu'à l'Arrivée au parc des Sources (Volvic), soit 49 km/1300 D+, accès à pied depuis le parking du panoramique des Dômes en direction du Puy de Dôme.***
  Point GPS : Lat.° Lon.° 45.77003N 2.97991 E

Attention : l'organisation ne prévoit pas de système de transport jusqu'au lieu du relai. Le deuxième relayeur est en charge de s'y rendre par ses propres moyens.

ABANDON

En cas d'abandon lors d'une course, un coureur doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche et y restituer son dossard. Le responsable du poste de contrôle invalide définitivement son dossard en le récupérant. Les concurrents qui abandonnent et qui ne peuvent pas rentrer par leurs propres moyens pourront être rapatriés sur la zone d'arrivée par une navette de l'organisation, le temps d'attente de celle-ci, sera fonction de sa disponibilité.
Si un coureur ou randonneur est pris en charge par les services des secours de l'organisation ou conventionnels, il se trouve de fait sous l'autorité des services de secours et doit interrompre sa course si ces derniers l'exigent.

CATEGORIES D'AGES

Les catégories d'âges accessibles pour chaque parcours sont les suivantes :
- Expérience Trail Pierre de Lave (15 km) : Coureurs nés avant 2006 inclus (catégorie juniors)
- Expérience Trail Volcanique (28 km) : Coureurs nés avant 2004 inclus (catégorie espoirs)
- Expérience Trail Impluvium de Volvic (46 km) : Coureurs nés avant 2004 inclus (catégorie espoirs)
- Expérience Trail Terra Volcana (82 km) : Coureurs nés avant 2004 inclus (catégorie espoirs)
- Expérience Trail Chaîne des Puys-Faille de Limagne (111 km) : Coureurs nés avant 2004 inclus (catégorie espoirs)

PENALISATION – DISQUALIFICATION SUR LES COURSES :

En s'inscrivant à l'une des 6 courses de trail, les coureurs s'engagent à :
- ne pas utiliser de moyen de transport ;
- pointer à tous les postes de contrôle ;
- porter le dossard afin qu'il soit visible durant la totalité de l'épreuve ;
- se soumettre au contrôle anti dopage ;
- porter assistance à tout participant en difficulté ;
- se laisser examiner par un médecin et respecter sa décision ;
- respecter l'intégralité du présent règlement.

Le manquement à l'une de ces règles par un coureur entraîne une disqualification immédiate sans aucune possibilité de faire appel de cette sanction.

JURY D'EPREUVE :

Il est composé du comité d'organisation, de l'équipe médicale présente sur la course et du directeur de course.

CLASSEMENTS ET RECOMPENSES :

La philosophie de l'événement ayant pour principal objet de sensibiliser les participants à la richesse et la préservation d'un milieu naturel d'exception, l'aspect chronométrique et performance sportive est volontairement relégué au second plan au profit d'une expérience personnelle faite de valeurs de convivialité, de dépassement de soi et d'osmose avec la nature.
De cette manière, seules les personnes suivantes seront récompensées.

Expérience Trail Pierre de Lave : Récompenses pour les 3 premiers du scratch Homme et Femme et lots à chaque 1er catégories Homme et Femme pour 1er junior, 1er espoir, 1er r senior, 1er M0 (35-39 ans), 1er M1 (40-44 ans), 1er M2 (45-49 ans), 1er M3 (50-54 ans), 1er M4 (55-59 ans), 1er M5 (60-64 ans), 1er M6 (65-69 ans), etc… jusqu'à M10 (85-89 ans).

Expérience Trail Volcanique : Récompenses pour les 3 premiers du scratch Homme et Femme et lots à chaque 1er catégories Homme et Femme pour 1er junior, 1er espoir, 1er r senior, 1er M0 (35-39 ans), 1er M1 (40-44 ans), 1er M2 (45-49 ans), 1er M3 (50-54 ans), 1er M4 (55-59 ans), 1er M5 (60-64 ans), 1er M6 (65-69 ans), etc… jusqu'à M10 (85-89 ans).

Expérience Trail Impluvium de Volvic : Récompenses pour les 3 premiers du scratch Homme et Femme et lots à chaque 1er catégories Homme et Femme pour 1er junior, 1er espoir, 1er r senior, 1er M0 (35-39 ans), 1er M1 (40-44 ans), 1er M2 (45-49 ans), 1er M3 (50-54 ans), 1er M4 (55-59 ans), 1er M5 (60-64 ans), 1er M6 (65-69 ans), etc… jusqu'à M10 (85-89 ans).

Expérience Trail Terra Volcana : Récompenses pour les 3 premiers du scratch Homme et Femme et lots à chaque 1er catégories Homme et Femme pour 1er junior, 1er espoir, 1er r senior, 1er M0 (35-39 ans), 1er M1 (40-44 ans), 1er M2 (45-49 ans), 1er M3 (50-54 ans), 1er M4 (55-59 ans), 1er M5 (60-64 ans), 1er M6 (65-69 ans), etc… jusqu'à M10 (85-89 ans).

Expérience Trail Chaîne des Puys-Faille de Limagne solo : Récompenses pour les 3 premiers du scratch. Homme et Femme et lots à chaque 1er catégories Homme et Femme pour 1er junior, 1er espoir, 1er senior, 1er M0 (35-39 ans), 1er M1 (40-44 ans), 1er M2 (45-49 ans), 1er M3 (50-54 ans), 1er M4 (55- 59 ans), 1er M5 (60-64 ans), 1er M6 (65-69 ans), etc… jusqu'à M10 (85-89 ans).

Expérience Trail Chaîne des Puys-Faille de Limagne duo : Récompenses pour la première équipe duo au scratch et lots pour la 1ère équipe 100% féminine et la 1ère équipe mixte.

Seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses. Aucun envoi des lots n'est prévu par l'organisation après l'événement.
Aucune dotation en argent n'est donnée en dehors du prize money du 111 km (qui concerne les 3 premiers hommes au scratch et les 3 premières femmes au scratch sur l'épreuve Solo).
Les résultats seront disponibles sur le site internet de l'événement.

PRIX DES COURSES 2024 :

Expérience Trail Pierre de Lave (15KM) : 20 €

Expérience Trail Volcanique (28KM) : 30 €

Expérience Trail Impluvium de Volvic (46KM) : 48 €

Expérience Trail Terra Volcana (82KM) : 78 €

Expérience Trail Chaîne des Puys-Faille de Limagne solo (112KM) : 99 €

Expérience Trail Chaîne des Puys-Faille de Limagne duo (112KM) : 110 € (55€/PERS)

ANNULATION D'INSCRIPTION :

SOUSCRIPTION DE LA GARANTIE INDIVIDUELLE ANNULATION
Au moment de votre inscription en ligne sur le module Sportips.fr, vous pouvez souscrire une Garantie Individuelle Annulation, qui vous permettra d'être remboursé du montant de votre inscription (sauf les options repas, navette, visites...) sur simple demande effectuée avant le 07 Mai 2024 minuit (soit à J-3 de l'événement). Les coureurs qui auront souscrit la garantie individuelle annulation à leur inscription pourront annuler et être remboursés **sans aucun justificatif en retour (la demande de remboursement se fait directement sur la fiche inscription coureur de la plateforme SPORTIPS)**.
Attention néanmoins : si vous n'avez pas fournis vos pièces justificatives obligatoires avant le 23 avril 2024, votre inscription sera supprimée et non remboursée. À cet instant, votre garantie individuelle d'annulation deviendra également caduc et prendra fin ; sans aucun recours possible.

Si vous n'avez pas choisi cette option, aucun remboursement ne pourra être effectué. Comme son nom l'indique, cette garantie est individuelle. En cas d'annulation générale ou de report de l'événement, le règlement de l'épreuve ou les conditions particulières décidées par l'équipe organisatrice s'appliquent.
Cette garantie individuelle d'annulation n'est pas transférable vers la prochaine édition.

ANNULATION DES COURSES OU RANDONNEES

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation de l'épreuve pour cause d'épidémie, d'événement climatique ou de catastrophe naturelle, aucun remboursement ne sera possible (un report éventuel d'une partie des frais d'inscription pourra être envisagé pour l'année suivante).

ASSURANCE / RESPONSABILITE

L'événement est couvert par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs et randonneurs de s'assurer personnellement. En complément, il est vivement conseillé aux coureurs et randonneurs de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leurs propres risques.
En cas d'abandon, de disqualification (par l'organisation ou l'équipe médicale), la responsabilité de l'organisation est dégagée. La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec dénonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommage et séquelles durant l'épreuve ou après l'épreuve.

DROITS A L'IMAGE

Tout participant à l'événement VVX renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.
Seule l'organisation peut transmettre ce droit à l'image à tout média, via une accréditation ou une licence adaptée.
Toute communication sur l'évènement ou utilisation d'images de l'événement devra se faire dans le respect du nom de l'évènement, des marques déposées et avec l'accord officiel de l'organisation.

INFORMATIQUE ET LIBERTE

L'organisation se réserve le droit de communiquer la liste des participants et leurs coordonnées à ses partenaires.
Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978 les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations nominatives les concernant par demande écrite auprès de l'organisation en précisant nom, prénom et numéro de dossard.

PROGRAMME QUARTZ EVENT

L'Organisation de la Volvic Volcanic Expérience a décidé de mettre en place le Programme QUARTZ Event destiné à protéger la santé des participants et à contribuer à un sport sans dopage.
Le Programme QUARTZ Event n'a ni vocation ni compétence à se substituer aux réglementations nationale et internationale en vigueur en matière de lutte antidopage mais a pour objet de renforcer la surveillance médicale avant, pendant et après la compétition.
Le programme QUARTZ Event est mené en collaboration avec l'ITRA (International Trail Running Association), l'Association Athletes For Transparency (AFT) et la Fondation Ultra-Sports Science (USS).
Le programme QUARTZ Event est géré par une Commission Médicale composée uniquement de médecins. Cette Commission Médicale a la possibilité de prendre conseil auprès des experts de son choix et est chargée en particulier de donner un avis consultatif à destination de la direction de course sur l'état médical des participants.
Cette Commission Médicale peut aller jusqu'à proposer à la direction de course la mise hors compétition d'un participant pour raisons de santé avant la compétition (« no start ») ou son déclassement après la compétition pour non-respect des procédures.

Le programme QUARTZ Event s'adresse à chaque participant qui s'engage donc à :

1. Déclarer à la Commission Médicale les informations médicales suivantes :
   - Tout antécédent médical et/ou pathologie notamment ceux pouvant accroître les risques pendant la compétition.
   - L'utilisation de traitements réguliers ou de médicaments ou de compléments alimentaires au moins durant les 30 jours précédant le début de la compétition.
   - Toute demande ou utilisation d'une substance ou méthode soumise à une Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutique (AUT).

La déclaration de ces informations médicales à la Commission Médicale se fait uniquement au travers de l'espace santé ITRA auquel chaque participant a accès après avoir créé gratuitement un compte coureur sur le site internet de l'ITRA: http://www.itra.run. Les informations médicales déclarées sont accessibles uniquement aux médecins de la Commission Médicale, aux experts désignés ainsi qu'à l'équipe médicale lors des soins éventuels en course.

2. Accepter l'ensemble des prélèvements urinaires et/ou sanguins et/ou capillaires et/ou salivaires et analyses associées dans les 30 jours avant le début de la compétition et jusqu'à 15 jours après la compétition, étant entendu que les frais inhérents à la réalisation de ces prélèvements et des analyses associées sont à la charge directe de l'Organisation.

3. Ne pas participer à la compétition en cas d'usage de :

- Perfusion de fer par voie intraveineuse (dans les 60 jours précédents le début de la compétition et pendant la compétition)
- Perfusion intraveineuse (dans les 7 jours précédents le début de la compétition et pendant la compétition)

- Inhalation d'un gaz
- Substance soumise à une Autorisation d'usage à des fins Thérapeutiques (AUT) selon la liste des interdictions éditée annuellement par l'Agence Mondiale Antidopage (AMA)
- Glucocorticoïdes indépendamment du mode d'administration
- Hormones de synthèse de la thyroïde sauf en cas d'ablation partielle ou totale de la thyroïde ou d'hypothyroïdie d'origine médicale.

Dans les 24 heures précédant le début de la compétition et pendant la compétition
- Béta-2-agoniste indépendamment du mode d'administration
- Anti-Inflammatoires Non Stéroïdiens (AINS) indépendamment du mode d'administration

L'usage éventuel de ces différentes substances pourra être notamment identifié dans le cadre des analyses réalisées avant et/ou après la compétition ou de tout autre moyen d'investigation.

4. Accepter de répondre à toute convocation de la Commission Médicale sur place ou à distance (téléphonie ou visioconférence) de manière à échanger sur son aptitude ou non à participer à la compétition ou sur son possible déclassement après la compétition.

5. Transmettre de manière lisible tout formulaire de contrôle antidopage réalisé dans les 30 jours avant le début de la compétition et jusqu'à 15 jours après la compétition.

6. Accepter l'utilisation, uniquement à des fins de recherche et de manière strictement anonyme, des données le concernant. Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données le concernant. La Commission Médicale est l'instance auprès de laquelle le participant peut exercer ce droit.

Tout manquement déraisonnable, refus, ou transmission d'informations erronées en relation avec le programme QUARTZ Event peut entraîner la mise hors compétition du participant avant la compétition ou son déclassement après la compétition.

ACCEPTATION DU REGLEMENT ET ETHIQUE DE L'EVENEMENT

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions. Le fait de s'inscrire à l'une des courses ou randonnées de l'événement implique, de la part des participants, l'acceptation pleine et totale (c'est-à-dire sans réserve) du présent règlement, de l'éthique de l'évènement et de toute consigne adressée par l'organisation aux participants.